

Le grand public peut faire des erreurs. Parfois il se trompe dans le choix de ses élus. Néanmoins, en dernière analyse, la décision finale de la population du pays est une décision saine et rationnellement bonne. Cette décision ne peut être prise avec justice et équité que si l'opinion publique connaît les faits. En tant que député, je dis que nous n'avons pas connaissance des faits beaucoup plus que le grand public. Nous ne connaissons pas les faits. Pour cette raison, je me dois d'appuyer la proposition du député, ce que, à mon avis, tous les députés devraient faire.

Nous ne pouvons avoir de gouvernement bon, sain et démocratique si le grand public n'est pas informé de ce qui se passe de temps en temps. C'est ce manque d'information qui provoque des tragédies telle que la guerre du Vietnam. Il est possible qu'on aurait pu aboutir, il y a six ou sept ans, à un règlement très proche de celui qui a été ratifié dernièrement. On aurait certainement pu épargner des milliers de vies et de peines ainsi que les tragédies de la guerre.

J'espère qu'avant la dissolution de ce Parlement minoritaire, on aura accordé une attention sérieuse à ce problème très complexe. Le public a le droit de connaître les connotations afin de prendre les décisions qui s'imposent. Il a le droit d'en instruire ses représentants tant à la Chambre que dans les assemblées législatives, de sorte que le Parlement ou toute province puisse donner suite aux instructions d'un public informé des faits. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'appuyer cette motion.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député qui a présenté ce bill et qui a exposé des arguments valables pour convaincre la Chambre de son utilité.

Je constate avec plaisir que ce bill est réellement objectif, qu'il vise à ce que le public soit mieux renseigné sur les diverses activités des ministères, des commissions qui travaillent sous l'autorité du gouvernement canadien. Toutefois, le bill fait déjà des exceptions qui sont réellement valables, puisque, dans certains cas, il est tout à fait raisonnable que des renseignements soient gardés confidentiels pour une meilleure garantie de la sécurité de la population du pays.

Toutefois, j'ai été témoin, à plusieurs reprises, du fait que nous avons réellement de la difficulté à obtenir des renseignements qui nous seraient bien utiles pour nous acquitter de nos responsabilités d'une façon plus efficace envers la population que nous représentons.

Malheureusement, il arrive que dans le domaine de l'information, ce n'est pas toujours très objectif, et je fais allusion aux propos qui sont publiés, aux faits qui sont rapportés. Nous en avons encore été témoins aujourd'hui, à la Chambre, alors qu'un député a posé une question au ministre des Transports (M. Marchand), qui, dans sa réponse, a catégoriquement nié sa présence à l'endroit précisé dans la nouvelle rapportée dans un grand quotidien de Montréal. Alors, voilà ce que j'appelle de la mauvaise information. On fausse les faits de façon à incriminer les personnes ayant de l'autorité, et si le public ne reçoit par la contrepartie de l'information provenant directement d'une source autorisée, il se pense lésé, traité différemment de ceux qui détiennent l'autorité.

Le bill, je pense, devrait être adopté par la Chambre, de façon à autoriser le gouvernement et les commissions à publier des renseignements, lorsque ceux-ci sont deman-

Accès aux documents administratifs

dés par des Canadiens intéressés à les connaître, ce qui serait sûrement à l'avantage de la société.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours qu'a prononcé l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin). Il a donné des faits très éloquents qui nous incitent à appuyer ce projet de loi afin de mieux renseigner la population.

En connaissance de cause, je puis dire que plus une population est bien informée, plus il devient facile pour les responsables de l'administration, pour ceux qui détiennent l'autorité, d'administrer efficacement la société.

J'ai été très souvent témoin dans ma municipalité, alors que j'étais secrétaire-trésorier, du fait suivant: lorsque la population était au courant des délibérations du conseil municipal et qu'on publiait par la suite les décisions qui avaient été prises par le conseil, la population, après avoir été bien renseignée, bien mise au courant des décisions, apportait sa collaboration. Mais dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque les autorités municipales cherchaient à travailler d'une façon plutôt cachée, on se posait plusieurs questions et les contribuables n'étaient pas disposés à collaborer avec l'administration municipale parce qu'ils n'étaient pas suffisamment renseignés. A mon avis, si ces problèmes se posent au niveau de l'administration locale, que ce soit au niveau municipal ou scolaire, ils se posent aussi au niveau fédéral.

Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi, afin que nous ne soyons pas toujours placés, nous, les représentants du peuple, dans une situation très difficile, alors que des renseignements nous sont demandés par nos commettants et que nous ne pouvons pas toujours répondre à leurs questions, parce que nous n'avons pas nous-mêmes reçu les renseignements auxquels nous devons avoir accès.

Nous devons présenter des motions portant production de documents, et c'est parfois avec une certaine réticence que les ministres répondent à ces demandes de dépôt de documents, qui nous sont souvent absolument nécessaires pour assurer la bonne marche de l'administration dans les secteurs qui nous préoccupent d'une façon particulière.

Monsieur l'Orateur, c'est avec satisfaction que j'ai étudié ce projet de loi. Il est très court, mais il signifie quelque chose.

Je l'appuie de tout cœur, parce que je constate qu'il constitue un pas en avant vers une véritable démocratie.

• (1740)

[Traduction]

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de parler du projet de loi d'initiative parlementaire que nous étudions aujourd'hui, je voudrais revenir sur les commentaires du député de Peace River (M. Baldwin) sur le rôle des initiatives parlementaires. Comme je n'ai pas l'expérience du député, je ne saurais aborder la question avec autant d'ampleur et d'autorité. Pourtant, j'aimerais avoir l'occasion de parrainer une mesure qui deviendrait loi un jour. Bien sûr, c'est ce que nous faisons tous les jours par l'entremise des caucus ou d'autres moyens, lorsqu'on décide d'appuyer ou de s'opposer à un projet de loi du gouvernement. S'il fallait qu'un certain nombre de projets de loi parrainés par un député de l'opposition soient adoptés et que le grand public soit informé, on enlèverait une responsabilité fondamentale au gouvernement et on le jugerait en conséquence aux élections suivantes.

Quant au bill présenté par le député de Surrey-White Rock (M. Mather), j'aimerais dire qu'en principe je suis